



REGLEMENT OFFICIEL « 10 KM DE SOUSTONS » 2025

1 – L'Organisation

La Ville de Soustons organise le **Judi 07 Août 2025**, une course à pied sur route appelée **les 10 km de SOUSTONS**, limitée à **2.500 coureurs**. Dans le cadre de cette course, elle organise également **une course de 3km** (réservé aux enfants de 13 ans) **et une course de 5km** (à partir de 14 ans).

La course des « 10 Km de SOUSTONS » est inscrite officiellement au calendrier 2025 du Comité Départemental 40 des Courses Hors Stade F.F.A.

2 – Le Parcours

Le parcours officiel est de 10 Km sur un tracé essentiellement urbain (Départ de la course devant le Hall des Sports du Lac de Soustons à **19h35**) – Le départ de la course « Handisport » et celui des « Joëlettes » se font en préambule du départ officiel, à **19h15 pour les joëlettes et à 19h30 pour les handisports**. Tous les départs se font près du Hall des Sports du lac (départ différent pour les 3km (19h) et 5 km (19h05), sur l'allée des Sports).

Au départ du 10km, **3 SAS seront prédéfinis et identifiés** : - de 40', de 40' à 50' et + de 50'. Les départs seront donnés par vagues, suivant ces SAS, à partir de 19h35.

L'arrivée est prévue pour toutes les distances courues (**3, 5 et 10km**) **dans les Arènes de Soustons**, en cœur de ville.

3 – L'inscription et la participation individuelle

La participation du 10km est limitée à 2.500 participants. Elle est ouverte à toute personne, licenciée ou non licenciée, âgée de 16 ans et plus. Celle **du 3 kilomètres à toute personne de 13 ans**, celle **du 5 km à toute personne, âgée de 14 ans et plus.**

Le droit d'inscription est de 12€ pour les parcours de 5km et 10km, jusqu'au 6 Août 2025 inclus – 15€ le 7 Août 2025, jour de la course. **La course est gratuite mais sur inscription pour le 3km et pour les personnes en situation de handicap.** La clôture des inscriptions se fait dès que le quota est atteint sur l'épreuve des 10 km ou au plus tard le 7/08/2025 à 19h, et jusqu'à 30 minutes de l'épreuve (soit 18h30) pour les 3 et 5 km.

Les inscriptions individuelles se font uniquement en ligne **via le site de notre partenaire www.pb-organisation.fr** (dans ce cas, la licence ou l'attestation PPS doit être téléchargé sur le site ou remis lors du retrait du dossard) ou **à défaut, pour celles et ceux sans accès numérique, à l'aide d'un bulletin d'inscription papier dûment rempli**, fourni par l'organisateur via **le Pôle Enfance Jeunesse et Sports** de la ville de Soustons (Avenue Labouyrie, Plaine de l'Isle Verte, 40140 Soustons – 05 58 41 37 23).

Toute participation à cette compétition **est soumise à la présentation et remise obligatoire par les participants à l'organisateur :**

- **D'une licence sportive** (FFA, FSGT, FSCF, UFOLEP, UNSS et USGEL) en cours de validité à la date de l'évènement sportif,
- Ou pour les athlètes non licenciés à une Fédération Sportive d'Athlétisme, **d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de trois mois à la date de l'épreuve.** Cette attestation doit être déposer lors de votre inscription en ligne ou lors de votre remise de dossard. Elle est téléchargeable sur <https://pps.athle.fr>

Quelle que soit la course, les mineurs devront valider leur inscription **par la remise du questionnaire de santé dûment complété ainsi qu'une attestation parentale les autorisant à participer.**

4 – La participation au « Challenge des entreprises »

Ce challenge est créé au sein de l'épreuve des « 10 km de Soustons », sur la seule distance des 10km. Il est ouvert aux entreprises inscrites au registre du commerce et au répertoire des métiers, mais aussi aux collectivités, organismes publics et clubs d'entreprises.

Il ne concerne pas les clubs sportifs. L'inscription à ce challenge se fait exclusivement à partir du site de notre partenaire www.pb-organisation.fr

Chaque équipe doit être obligatoirement composée **de 4 participants**, licenciés ou non, sans tenir compte ni des catégories d'âges ni des sexes mais faisant obligatoirement partie du personnel de l'entreprise (une attestation établie par un responsable de l'entreprise sera exigée et sera téléchargeable sur le site).

Chaque entreprise peut présenter plusieurs équipes en dénommant chacune d'elles différemment.

L'addition des temps des coureurs de chaque équipe permettra d'établir le classement final.

La 1ère équipe sera récompensée par un « Trophée des entreprises » remis en jeu chaque année. Chaque participant est soumis au règlement général de la course

5 – Les Assurances

Les organisateurs sont couverts par un contrat d'assurances Responsabilité civile souscrit auprès de SMACL assurances. Les licenciés FFA et des autres Fédérations Sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence de l'année en cours. L'assurance individuelle n'étant pas obligatoire mais recommandée, les coureurs doivent s'informer auprès de leur fédération des modalités. **Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.**

En cas d'annulation pour raison médicale, le coureur sera remboursé intégralement en adressant son justificatif médical à l'adresse : manifestation-ejs@mairie-soustons.fr

Aucun remboursement ne sera fait après le jour de la course. Un participant ne peut être titulaire que d'un seul dossard (même nom, prénom et adresse).

La mairie de Soustons décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou dommages, quels qu'ils soient, durant l'épreuve (stationnement, vestiaires).

6 – Le chronométrage et les dossards électroniques

Le chronométrage sera effectué par **la société PB ORGANISATION**. Tous les concurrents seront munis d'un dossard électronique qu'ils pourront conserver en souvenir. Le chronométrage ne s'arrêtera qu'au dernier arrivant. Les résultats des épreuves seront consultables, quelques heures après la course, sur le site www.pb-organisation.fr

Les dossards électroniques et les tee-shirts souvenir de l'édition pourront être retirés dans l'enceinte de **l'école de l'Isle Verte** à partir du **Mercredi 06 Août 2025** (de 16h à 19h) ou **le Jeudi 7 Août 2025**, jour de la course (de 9h à 18h45).

Les dossards électroniques, devront impérativement être portés par chaque concurrent. **Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé** pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

7 – Les Récompenses

Des récompenses seront remises, sur le podium situé dans les arènes de Soustons, au fur et à mesure des arrivées, **aux trois premiers de la course du 10km** (Homme et Femme) **ainsi qu'au premier de chaque catégorie** (de cadet à M7, femmes et hommes), **aux trois premiers handisports**, et à **la 1^{ère} équipe du « Challenge des entreprises »**.

Une récompense sera remise **aux premiers de la course de 3km** (fille et garçon), **aux premiers de la course 5km** (catégorie 14/15 ans et catégorie adultes – fille et garçon).

Aucune réclamation ou contestation ne sera reçue à l'issue de la cérémonie des récompenses. Trois tirages au sort pour divers lots destinés aux participants de l'épreuve seront effectués à l'issue des récompenses.

8 – Le Droit à l'image

Les concurrents, individuels et entreprises, inscrits en tant que tels, acceptent que leur image et leur nom soient diffusés dans les divers supports de communications de l'épreuve que les organisateurs pourront utiliser.

9 – La Sécurité

La sécurité des participants sur le parcours est assurée par des signaleurs, des secouristes de la Protection Civile et un Médecin, encadrés par la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale.

Des ravitaillements sont assurés **au 4^{ème} km, au 7^{ème} et à l'arrivée de la course.**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. La course partie, en cas d'incident grave sur le parcours, l'organisation se réserve le droit de la modifier par une déviation afin de neutraliser le secteur concerné par un incident, voire stopper l'épreuve.

10 – Les Douches et sanitaires

A l'issue de la course, des vestiaires sont disponibles au Hall des sports du lac.

11 – Acceptation du règlement de l'évènement

La participation à la course des 3, 5 et 10 km de Soustons implique l'acceptation du présent règlement.

